

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

ECHOS DE LA SEMAINE

13 Décembre. — Deux des principaux chefs du mouvement gréviste, MM. Rivelli et Castellani, sont arrêtés sous l'inculpation d'excitation à la révolte. Des perquisitions sont faites chez le président du comité de la grève.

— Le groupe de la gauche démocratique du Sénat adresse, à la veille du renouvellement triennal du Sénat, un appel aux délégués sénatoriaux.

14 Décembre. — Le général André, ministre de la guerre, inaugure à Lunéville la statue d'Erckmann.

— On signale des pluies torrentielles et de graves inondations en Corse.

— Un fait grave se produit au Vénézuéla. Les Anglais et les Allemands bombardent la ville de Puerto-Cabello.

— Une détente très sensible se produit à Marseille, où le comité exécutif de la grève générale, dans un appel adressé aux corporations ouvrières, déclare renoncer à la lutte.

— A Cherbourg, M. Pelletan, ministre de la marine, consacre sa journée à visiter l'arsenal, les cuirassés en construction et les sous-marins.

16 Décembre. — Une explosion de grisou, aux mines de Champagnac, tue huit ouvriers et en blesse six autres.

— On télégraphie de Saint-Vincent que des symptômes précurseurs d'une nouvelle éruption volcanique se manifestent.

17 Décembre. — La grève de Marseille est terminée. La reprise du travail y est générale.

18 Décembre. — Deux duels ont lieu à Nice entre MM. Kirchhoffer et Vega, d'une part, Merignac et Pessina d'autre part ; les maîtres italiens sont blessés.

19 Décembre. — Une explosion d'acétylène se produit dans un lavoir de Charonne. Huit personnes sont blessées.

— A Firminy, un homme est tué, coupé en morceaux et carbonisé.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Les jeunes gens du patronage donneront aujourd'hui, à quatre heures en la salle Saint-Jean, une séance récréative, dont le programme, que nous ne voudrions pas commettre l'indiscrétion de divulguer d'avance, est cependant plein d'alléchantes promesses.

Les organisateurs, en vue d'éviter les difficultés du contrôle, ayant décidé d'accorder l'entière gratuité des entrées, nous engageons le public à ne pas se mettre en retard.

MITRY-MORY

Le récent décès de M. Emile Tartier, maire de Mitry-Mory, et celui de M. Benoist, conseiller municipal, vont donner lieu à une élection municipale complémentaire qui est fixée au dimanche 4 janvier prochain.

En raison des courants de diverses nature qui semblent s'établir, il y a lieu de prévoir que cette élection sera chaudement soutenue par les divers partis en présence.

CLAYE

Un vieux bûcheron, Joseph Mabilon, âgé de 63 ans, a été pincé par un garde alors qu'il donnait ses soins à une douzaine de collets disposés dans une chasse réservée.

Le vieillard dit pour tenter de se justifier devant le tribunal :

« Je suis bien innocent de cette affaire-là. J'ai été condamné une fois pour coups il y a 48 ans et deux fois pour chasse il y a 20 ans, vous pensez bien, monsieur le président que ce n'est plus à mon âge qu'on va à la chasse. Je me baissais pour ramasser un outil quand le garde m'a dit : « Vous v'la bien entrain ! mais il n'a jamais pu dire entrain d'edquoï ! »

Cette défense n'a pas convaincu le tribunal qui lui a octroyé 50 fr. d'amende.

EVE

On nous écrit :

Le samedi 6 courant, la subdivision des Sapeurs-Pompiers d'Eve a célébré avec entrain la Ste-Barbe.

La compagnie qui compte quatre jeunes recrues nouvelles, 4 bleus, manœuvre à merveille, Aussi est-il toujours très agréable de la voir fièrement défiler, chaque année dans les rues du

village si calme d'habitude, et y jeter un peu d'animation.

Comme les années précédentes, M. Paul Pierret, sous-lieutenant de la subdivision et M. Pierret, Maire d'Eve ont tenu à réunir chez eux à l'issue de la messe, et à offrir aux braves pompiers un déjeuner, qui, il est superflu de le dire, fut servi de façon exquise et auquel ils firent un grand honneur.

Le soir, le second banquet fut servi chez M. Réau, marchand de vins, qui fait lui-même partie de la compagnie.

Nos pompiers dont l'appétit était excité par une promenade à Lagny-le-Sec où ils rendirent visite l'après-midi à leurs confrères, firent également honneur, à leur retour, à ce repas servi de façon irréprochable.

Au dessert, plusieurs toasts furent portés, tout d'abord en l'honneur de M. Pierret qui avait offert le champagne et ensuite à la prospérité de la subdivision.

Puis, comme il est de coutume, les chansons patriotiques ont alterné avec les chansonnettes comiques et ont fait passer à l'assistance une soirée qui laissera dans l'esprit de chacun le meilleur souvenir.

Un Assistant

Cette année, sera continuée en l'école d'Eve, la série des conférences inaugurée l'an dernier sur les :

Devoirs de l'homme envers lui-même

Les devoirs envers le corps ayant été traités pendant l'hiver 1901-1902, les conférences auront pour objet cet hiver, les devoirs envers l'âme.

Voici, du reste, avec la date, l'objet de chaque conférence :

Mercredi 24 Décembre 1902

L'âme et ses trois facultés ; Sensibilité Intelligence, Volonté

Samedi 10 Janvier 1903
Franchise, Mensonge, Orgueil, Modestie

Samedi 24 Janvier 1903

Travail, Paresse

Samedi 7 Février 1903

Economie, Prodigalité, Avarice,

Les Dettes, Le Jeu

Samedi 21 Février 1903

Colère, Patience, Courage, Peur

Madame Pierret vient d'obtenir un prix au concours ouvert par notre confrère *Le Gaulois*, pour le col de dentelle qu'elle y a présenté.

Le 7 courant dans la matinée, M. Amédée Leduc, garde particulier à Eve, était en tournée dans la plaine lorsque, arrivé à une centaine de mètres de cette commune, sur la route allant à Ver, il aperçut, le long d'une meule, la face contre terre, le cadavre d'un homme.

S'étant approché, il reconnut ce cadavre pour être celui d'un nommé Dormont Jules, âgé de 63 ans, né à Ermenonville et actuellement sans domicile fixe.

Cet individu ne vivait depuis longtemps que de mendicité.

On attribue cette mort à une congestion occasionnée par le froid.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Le Conseil municipal de Nanteuil s'est réuni le 13 du mois dernier, sous la présidence de M. Magdelain, adjoint, pour la session de novembre.

Étaient présents : MM. Magdelain, Rudault, Delorme, Thuillier, Picard, Sainte-Bouve, Bonjean, Normand, Delépine, Dubois, Martin et Delaitre. Absents excusés : MM. Dely et Dumoulin.

M. Martin est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Rudault est nommé membre de la Commission pour la révision de la

liste électorale en 1903, et MM. Bonjean et Picard sont désignés pour recevoir les réclamations au sujet des inscriptions ou radiations sur la même liste.

Le Conseil arrête comme suit, en nombre double, la liste des répartiteurs pour 1903 :

Internes titulaires : MM. Maillard, entrepreneur ; Mariaval, propriétaire ; Laboureux, chaudronnier ; Lenicque, propriétaire ; Rabot, géomètre ; Debetz, charron.

Internes suppléants : MM. Rudault, meunier ; Delorme, propriétaire ; Thuillier, constructeur-mécanicien ; Normand, propriétaire ; Delépine, propriétaire ; Delaitre, propriétaire.

Externes titulaires : MM. Gatté, de Rozières ; Lemaire, de Peroy-les-Gombries ; Corbie, de Montagny-Ste-Félicité ; Lefèvre, d'Ognes.

Externes suppléants : MM. Hervaux de Sully-le-Long ; Moquet, de Chevreuille ; Lhoste, de Versigny ; Fontaine de Boissy-Fresnoy.

M. Dupille est nommé membre de la Commission chargée du recensement des chevaux.

Le budget des ressources vicinales se balançant par une somme de 40.498 fr. 84 est approuvé.

Le Conseil, faisant droit à une demande de M. Bélicourt, instituteur-adjoint, décide l'acquisition d'un poêle d'une vingtaine de francs, à son usage.

Est ensuite approuvée sans aucune modification la liste d'assistance médicale gratuite.

L'Assemblée émet le vœu que la Compagnie du Nord fasse éclairer les abords de la gare de Nanteuil.

M. Sainte-Bouve est nommé membre de la Commission scolaire, membre de la Commission des logements militaires et membre de la Commission chargée de l'admission des Sapeurs-Pompiers, en remplacement de M. Magdelain, élu adjoint.

Le Conseil décide que toutes les inhumations dans les fosses communes du cimetière de Nanteuil, se feront à l'alignement et que, dorénavant aucun corps ne pourra plus être mis au-dessus d'un autre corps.

L'Assemblée donne un avis favorable à une demande de M. Cerf, sollicitant l'autorisation d'ouvrir une car-

rière sur une terre de la commune louée à M. Dupille, cultivateur à Nanteuil, et fixe à 50 fr. par are l'indemnité à réclamer au demandeur.

M. Delorme, conseiller municipal, est délégué pour s'entendre avec M. Dupille, locataire, sur l'indemnité à lui payer pour occupation temporaire du terrain.

Le Conseil se désintéresse d'un vœu qui lui est transmis par la Mairie du Bourget, tendant à obtenir de la Compagnie du Nord la création d'un train partant de Paris vers 11 h. 30 du soir avec correspondance pour Gargan à Aulnay-les-Bondy.

Par contre, l'Assemblée renouvelle ses vœux antérieurs concernant l'enregistrement des bagages aux trains partant de Paris à 10 h. 25 du soir et à 4 h. 40 du matin.

MM. Sainte-Beuve, Rudault, Delorme, Dupille et Préault sont élus membres de la Commission de statistique agricole.

M. Thuillier ayant repris sa proposition d'établissement d'un service d'eau dans la commune, il est décidé que les membres du Conseil seront convoqués ultérieurement en séance extraordinaire pour statuer sur cette question, lorsque la Commission spéciale nommée à cet effet aura donné son avis.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les Sapeurs-Pompiers de Nanteuil ont dignement célébré, dimanche dernier, la fête de Sainte-Barbe.

Après avoir assisté, à 10 heures, à une messe dite à leur intention en l'église de la commune, les braves sapeurs savourèrent l'apéritif en chœur et s'en revinrent prendre, à leur domicile, le repas familial.

L'après-midi, ils se réunirent de nouveau et à 6 h. 1/2 du soir, tous se trouvaient au poste, autour d'une table somptueusement garnie, chez M. Beaujard, à l'hôtel de la Croix Rouge.

Aux places d'honneur : MM. Du-noulin, sous-lieutenant de la Compagnie ; Magdelain, adjoint au maire de

Nanteuil ; Thuillier, Delattre, Delépine, conseillers municipaux ; Ernest Préault, membre du conseil d'administration ; Cocu, Duquesne, membres honoraires.

Le repas fut empreint de la plus vive cordialité, et prit fin par la petite séance vocale traditionnelle.

Au dessert, M. le Docteur Grenier, maire de la commune, vint prendre place parmi les convives.

En résumé, fête charmante, et qui aurait été complète si elle avait été suivie d'un bal. Mais ce sera pour l'an prochain, paraît-il, car de nombreuses « pompières » ont réclamé...

Clôture de la Chasse

La clôture de la chasse à la perdrix et au lièvre est fixée au 5 janvier 1903 dans les départements de Seine-et-Marne, l'Oise, et Seine-et-Oise.

Secours-Mutuels

Union mutualiste de Seine-et-Marne.

M. Larger, secrétaire de la société de secours-mutuels de Saint-Mard, nous adresse la note suivante que nous faisons un plaisir d'insérer dans les colonnes de la *Petite Gazette*, car elle est d'un grand intérêt pour les mutualistes.

Le conseil d'administration de l'union des sociétés de Secours-Mutuels approuvée de Seine-et-Marne, s'est réuni le 14 décembre à l'Hôtel-de-Ville de Melun.

Parmi les questions portées à l'ordre du jour figuraient les suivantes : *Propagande en vue de grouper dans l'union toutes les sociétés du département de Seine-et-Marne.*

Des objections d'ordre différent ont été faites contre l'union.

Nombre de sociétés croient faire œuvre prudente en se tenant éloignées de cette union qui, à leur avis, les absorberait, leur enlèverait leur autonomie et la libre disposition de leurs fonds ; quelques personnes y voient un danger, ce groupement devant conduire à des coalitions et à des désordres pareils à ceux qui surgissent lorsque le capital et le travail entrent en conflit ou qu'engendre la politique.

Ici l'erreur la plus profonde s'allie à la plus grande confusion pour faire échec à une œuvre de régénération sociale.

L'union, par ses statuts, s'interdit de s'immiscer dans l'administration des sociétés adhérentes. Celles-ci restent maîtresses absolues de leurs fonds dont l'emploi continue à être réglé par les statuts propres de chaque association.

L'administration intérieure des sociétés n'est pas du ressort de l'union qui a surtout pour but l'étude de toutes les questions intéressant autant les sociétés que les sociétaires et surtout ces derniers. Qui d'entre eux peut être certain qu'il ne quittera jamais la localité siège de sa société ?

En cas de départ, il perd le bénéfice de tous ses versements si aucun lien ne rattache les sociétés les unes aux autres. Ce n'est pas une mutualité de clocher qu'il faut à l'ouvrier, c'est une mutualité large, ouverte à tous les mutualistes de quelque point du territoire de la patrie qu'ils viennent.

Seule l'union réalisera ce progrès sans lequel la mutualité ne fera qu'œuvre imparfaite.

Il est vrai, que quelques sociétés acceptent déjà des membres sortant d'autres sociétés sans leur faire payer de droit d'admission. Mais ce mode de procéder, même généralisé, n'apportera nullement la solution de la question, surtout lorsqu'il s'agit de sociétaires ayant dépassé l'âge statutaire ou ayant déjà des droits acquis dans la société qu'ils sont obligés de quitter.

Que penser de ceux qui voient un danger dans ce groupement ?

On se demande s'ils ont une conception bien nette et bien claire de la mutualité. Comment, en effet, supposer que des hommes qui ne s'unissent que pour venir en aide à ceux d'entre eux que la maladie réduit à l'inaction, sont des hommes de désordre.

Ce serait faire injure aux mutualistes français, à ces héros du sacrifice, que de les comparer à des fauteurs de troubles.

L'administration de leur patrimoine leur inculquera au contraire plus parfaitement des principes d'ordre et d'économie.

Donc, à aucun point de vue les unions entre sociétés ne doivent être combattues. On ne peut que les encourager, car seules elles résoudront pacifiquement le redoutable problème posé par la question ouvrière.

Commission d'arbitrage pour régler les différents pouvant surgir entre sociétaires et leurs conseils d'administration, etc.

Des conflits de ce genre, dira-t-on sont-ils donc possibles ?

Ils ne le sont que trop malheureusement, tant la nature humaine est faible. Le législateur lui-même les a prévus puisqu'il a édicté des règles suivant lesquelles ils peuvent être tranchés. Le Prétoire de Dammar-tin n'a-t-il pas déjà eu à s'occuper de conflits entre sociétaires et société, dont le tribunal de Meaux a eu à connaître également ?

Dame Thémis a'en son pouvoir les moyens d'y mettre fin, mais comme elle n'est pas mutualiste et que rien ne l'oblige de l'être, la loi seule avec toutes ses rigueurs, règle ses balances dont le jeu, toujours lent, n'est pas sans être onéreux pour l'une ou l'autre partie.

La commission d'arbitrage, composée d'éminents mutualistes nommés par des mutualistes, peut, sans frais et sans froissements, les mettre d'accord en adoucissant parfois la sévé-

rité des réglemens sans toutefois compromettre les intérêts de la société, guidée qu'elle sera par les sages principes de la mutualité.

Société et sociétaires ont donc un égal intérêt à la création d'une commission d'arbitrage, qui n'est pas possible si aucun lien n'unit entre elles les sociétés dont la commission aurait à régler leurs différends.

Réassurances

Non moins importante est cette question dont la solution ne pourra être poursuivie par des forces isolées et éparées.

L'engagement que prennent les sociétés envers leurs membres ne sont généralement pas au-delà de trois mois. Passé ce délai, les allocations deviennent facultatives et cessent même complètement pour peu que la maladie se prolonge encore un peu.

C'est donc au moment où les sociétaires malades sont le plus dignes d'intérêt que la mutualité, enserrée par le texte des statuts, dans des limites sages, il est vrai, mais trop étroites, devient impuissante à soulager des misères qu'elle a précisément pour but de prévenir.

Les sociétaires, ainsi abandonnés, désertent les rangs des mutualistes et iront grossir le nombre toujours croissant de ceux qui font appel aux bureaux de bienfaisance et à l'assistance médicale.

La mutualité ne trouvera son entière liberté d'action et son épanouissement complet que dans la réassurance que seul un groupement fort et compact pourra réaliser.

Les autres avantages que trouveront les sociétés dans l'union sont énumérés dans les statuts qui sont entre les mains de tous les présidents.

L'intérêt bien compris des mutualistes commande donc impérieusement l'affiliation à l'Union Départementale qui, tout en s'interdisant toute immixtion dans l'administration de chaque association adhérente et dans l'emploi de leurs fonds respectifs, infusera une vie nouvelle et féconde.

La seule charge qu'entraînera pour les sociétés cette affiliation consiste dans le paiement d'une cotisation annuelle de 5 fr, 6, 7, 8, 9, 10 fr, suivant qu'elles comptent 100, 200, 300, 400, 500, 600 membres, non compris les membres honoraires.

Les demandes d'affiliation doivent être adressées à M. Porgeron, président de l'Union des sociétés de secours-mutuels approuvées de Seine-et-Marne, à Avon.

E. LARGER

VARIÉTÉS

Ce que disent les cheveux

Bouche, nez, lèvres, yeux ont été pris tour à tour pour étudier le caractère d'une personne. Pourquoi ne s'est-on pas encore servi des cheveux, de leur couleur, de leur qualité pour les déterminer ? Pourtant les cheveux en disent très long aussi ;

Cheveux frisés, crépés plutôt ; grande intelligence accompagnée de présumption ; cheveux fins, formant auréole autour du front : vivacité d'esprit, volubilité de caractère : cheveux toujours aplatis : tempérament artistique. caractère extravagant ; cheveux coiffés à la Botticelli : grande disposition à la pose ; cheveux longs et abondants : force de volonté, constance ; cheveux ordinaires, soit comme qualité soit comme quantité ; intelligence commune, ni ange, ni démon ; cheveux très lisses, coiffés sur la nuque ; intelligence limitée, manque d'idéal.

Pour les hommes : Cheveux longs et en désordre : aspirations artistiques ; cheveux sur le front : esprit de société, aime la compagnie ; cheveux lisses et pommadés : vanité, pose, cheveux ras idées positives, caractère positif ; calvitie précoce ; grande intelligence ou vice : perruque ; hypocrisie ou... peur des refroidissements.

Superstitions médicales
en Normandie.

Observé dans un village d'un mil-

lier d'âmes, situé à quelques kilomètres de Pont-Audemer, les quelques superstitions médicales suivantes :

Afin qu'un nouveau-né devienne robuste, il faut, immédiatement après la délivrance de la mère, enterrer le cordon ombilical au pied d'un rosier.

Pour conserver un teint frais aux jeunes enfants, on ne leur lave point le visage avec de l'eau, mais les mères ont soin de se servir des couches souillées d'urine.

Pour se débarrasser de son lait, une nourrice absorbe neuf cloportes grillés dans une pelle à feu, tandis que les voisines récitent des prières à son intention.

On soigne les maux de dents par le procédé suivant ; un clou ordinaire, appliqué sur la gencive jusqu'à l'apparition du sang, est ensuite enfoncé dans la cheminée, en ayant soin de lui faire traverser un carré de papier portant l'inscription : *Makaba*.

Pour faire disparaître les verrues on les frictionne avec une feuille quelconque : dérobée dans un jardin. Cette feuille est enfoncée sous terre immédiatement après la friction ; dès qu'elle est corrompue, la verrue se détache.

Nombreux sont les individus des deux sexes qui possèdent le pouvoir de jeter des sorts à leurs semblables.

Un paysan ayant, par vengeance, coupé la queue d'un veau rencontré dans un pâturage, est aujourd'hui atteint d'une plaie variqueuse à la jambe : c'est un sort que lui a jeté le propriétaire de l'animal mutilé. Il n'y a pas de médecin au monde capable de le guérir ; seul, celui qui a donné le mal peut le retirer, mais il ne veut pas.

Journal de la Santé

L'Histoire & la Géographie locales

à l'école primaire

(Orthographe simplifiée)

Monsieur l'instituteur Emile Daru a

raison, mille fois, de soutenir, dans le *Riformiste* du 15 novembre, qu'à l'école primaire l'instituteur devrait enseigner l'histoire locale. Cête idée si simple ouvre, pour peu qu'on y pense, les plus vastes horizons et j'envie ces enfants de l'avenir à qui un maître instruit et intelligent dira l'histoire ancienne de la commune, du canton, du département. Rien ne sera plus intéressant, ni frapera d'avantage de jeunes

imaginacions, ne se gravera plus profondément dans ces mémoires vierjes. Aujourd'hui, l'instituteur est nécessairement un érudit.

Il trouvera, pendant ses vacances et conjé, dans les archives et bibliothèques du département tous les éléments qui lui seront nécessaires pour rédijer à l'uzaje de sa classe, un cours plus ou moins élémentaire, d'histoire locale.

Et il se trouvera vraisemblablement des conseils jénéraux qui se feront un devoir d'éditer ces leçons... pour l'uzaje des parents.

Et l'histoire de la France sera écrite.

Je voudrais qu'à cête histoire locale ou joignit une jéographie locale, que chaque instituteur, en s'aidant du plan cadastral, des conseils de l'ajent-voyer des cartes des ponts-et-chaussées ou de l'état-major, en s'aidant surtout de ses propres pérégrinations, dessinat la carte de la commune avec ses hameaus ses ruisseaus, ses curiozités natureles et ses productions, si possible.

Voyez-vous d'ici le chef-d'œuvre que serait un atlas fait du recueil de toutes ces cartes cantonales, je dirai même des cartes départementales. C'est purement indicible.

Qu'on me permète à ce sujet un souvenir personnel. J'ai proposé, il y a quelques jours, au *Journal*, où j'entretiens des relations, d'ouvrir dans tou-

tes les écoles primaires un concours pour des cartes départementales, cantonales ou communales. Jusqu'ici, on n'a encore pu donner suite à mon projet, mais j'ai bon espoir que ce grand et populaire quotidien le réalisera. A chaque carte eût été jointe une notice historique.

Mais est-il réelement nécessaire d'attendre : l'idée semée par M. Emile Daru pourrait jeter et produire des fruits à bref délai, si ses collègues le voulaient bien.

Ils ont la parole.

Paul ROUÉ, avocat,
directeur du *Journal-Avocat*.

(Le Réformiste)



Voulez-vous être malheureux ? Ayez beaucoup d'amour-propre.

La vie heureuse

Le conseil des femmes

Offrir aux Femmes le spectacle infini de l'activité féminine, tel est le programme de deux Nouvelles Revues que publie la librairie Hachette.

La vie heureuse (56 pages de texte avec plus de 70 splendides gravures tirées sur papier de luxe, 50 centimes).

Le conseil des femmes destiné à faire connaître les conditions et ressources des métiers et des carrières qui peuvent être exercés par des femmes, la préparation qu'ils exigent, l'avenir qu'on en peut attendre.

Tous les articles de **La vie heureuse** et du **conseil des femmes** peuvent être lus par les jeunes filles, et par tous les membres de la famille.

A toute personne qui, avant le 1^{er} janvier souscrit un abonnement à ces deux Revues ou à l'une d'elles, la librairie Hachette réserve une faveur exceptionnelle : le prix de l'abonnement sera remboursé en livres. Ainsi une abonnée à **La vie heureuse** aura droit à 7 fr. de livres, une abonnée au **Conseil des femmes** à 4 fr. 50 de livres.

En vente à la Librairie E. LEMARIE

FRANÇAISE parlant anglais, ayant excellents références, demande place cuisinière, dame de compagnie, gouvernante, concierge, éleverait enfant, ferait ménage chez personne seule. S'adresser à M^{me} Perrodin, Dammartin

Nouveau Larousse Illustré

Dictionnaire encyclopédique en 7 volumes

Cinq volumes parus

Payable 7 fr. 50 par mois

Conditions spéciales

aux lecteurs de la *Petite Gazette*

Charbons et Cokes
de toutes provenances

CYCLES

et Autos « Peugeot »
Cycles « Omnium » 180 fr.

FUSILS perfectionnés, absolument idéals, à portée garantie. Cadons fixes employant toutes les poudres « DARNE ».

Machines à Coudre « Hurlu »
à navette vibrante, rapide, silencieuse et douce depuis 120 francs.

Limes & Aciers du Bassin de la Loire, etc. — Fers à T.

Achille OFFROY

à Dammartin-en-Goële
(Seine-et-Marne)

M^{me} BERNARD

Chirurgien - Dentiste Diplômée
4, Rue Notre-Dame, 4

Maison RAVET, au premier Etage)

à Dammartin

se tient à la disposition de sa clientèle le 1^{er} et le 3^e Dimanche de chaque mois de 10 heures à 5 heures.

JEUNE HOMME, 19 ans,
connaissant parfaitement le service de table, demande place comme *valet de chambre*.

S'adresser à M. Dubois, à Ève.

UN MÉNAGE

dont le mari est jardinier et la femme cuisinière, DEMANDE PLACE.

S'adresser chez M. Léon COHU, à Montgé.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE